

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

Le 12 avril 2021, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 6 avril 2021, s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire Véronique FLAMENT-BJARSTAL.

Présents : Mesdames BELLINI, CHAAR, FLAMENT-BJARSTAL, FLEURIEL, GAUDRY, LAMAIRE, POSE, RENUCCI-FERNANDES, RESTA, STEPHAN.

Messieurs AFFRE, CEREUIL, CHOUKROUN, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, NOËL, ROBERT, ROMERO, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés : Monsieur LE CASTRAIN ayant donné pouvoir à Madame FLAMENT-BJARSTAL
Monsieur MENIGOZ ayant donné pouvoir à Monsieur ROYER
Madame HENRY-TAHRAOUI ayant donné pouvoir à Madame CHAAR
Madame HERIQUE ayant donné pouvoir à Monsieur Alain MASSON
Madame PEREZ-LOPEZ ayant donné pouvoir à Madame RESTA
Madame EON

Secrétaire de séance : Monsieur François JACOB

1. Compte-rendu du conseil municipal du 8 février 2021

Adopté à l'unanimité

2. Subventions aux associations et avantages en nature

Point présenté par Suzanne CHAAR

Le service Vie associative a reçu les demandes de subventions des associations. La commission vie associative s'est réunie le 12 mars dernier.

a. Subventions en numéraire

Vous trouverez en annexe le tableau des subventions aux associations.

Ce document a évolué depuis la commission Vie associative, car certaines associations n'avaient pas pu fournir l'intégralité des pièces administratives demandées. Pour ne pas les pénaliser, il est proposé de verser, dans un premier temps, 50 % du montant alloué l'année précédente.

CALCUL DES SUBVENTIONS 2021

Association	Montant accordé en 2020	Montant demandé en 2021	montant validé lors de la commission DU
ASRVE Tennis	3 770	6 435 €	1 885 €
AS GOLF VAL D'EUROPE	2 000	2 000 €	1 000 €
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	230	230 €	230 €
AMICALE DU PERSONNEL	28 290	28 290 €	28 290 €
ASSO SPORTIVE DU COLLEGE (ASC JDR)	1 000	1 000 €	1 000 €
ATEC MLV gymnastique	4 700	4 000 €	2 000 €
ATELIER DE PAIX poterie / sculpture	2 000	3 000 €	1 000 €
COMITE DES FETES		7 000 €	5 500 €
COLLEGE	6 000	6 345 €	1 000 €
DES IDEES ET DES FLEURS activités créatives compositions florales	250	250 €	250 €
DRAGONS ALL STAR CHEERLEADING VAL D'EUROPE - cheerleading	1 500	10 000 €	750 €
DRAGONS-BASEBALL SOFTBALL baseball	500	500 €	500 €
DIX KM DE MAGNY course	3 500	3 500 €	3 000 €
ECOLE DE DANSE DE MAGNY cours de danses	7 500	7 500 €	3 750 €
FCMH club de football	12 500	18 000 €	6 250 €
FFA club de football féminin	3 500	3 500 €	1 750 €
FNACA anciens combattants	220	220 €	220 €
JUDO CLUB	7 500	8 500 €	3 750 €
KHONE TAEKWONDO		3 000 €	1 250 €
LA GRANGEE DE L'HISTOIRE	200	200 €	200 €
LE SOUVENIR Français	250	250 €	250 €
LES ARTS DU CIRQUE		2 000 €	500 €
MCS FITNESS DANCE pilates / kangoo jump	1 140	4 000 €	570 €
MOVE & MOVIES danse+vidéo		3 000 €	500 €
NAVI MODEL CLUB modélisme bateau	700	400 €	400 €
PHOENIX SENIORS	4 000	4 500 €	2 000 €
SIAMSA théâtre/improvisation/ciaquettes irlandaises+américaines	1 500	2 000 €	750 €
UNC anciens combattants	250	250 €	250 €
VAL D'EUROPE ATHLETISME	4 800	5 000 €	2 400 €
VAL D'EUROPE BADMINTON	2 000	4 000 €	1 000 €
VELO CLUB VAL D'EUROPE	1 300	2 000 €	650 €
VAL D'EUROPE MONTEVRAIN PAYS CRECOIS BASKET (VEPCBC)	2 500	3 500 €	1 250 €
VAL D'EUROPE ESBLY COUPVRAY VOLLEY BALL	1 700	3 000 €	850 €
ECOLE DE DANSE AU TOUR DES ARTS		700 €	0 €
PROTECTION CIVILE			0 €
France ADOT		300 €	0 €
LA PREVENTION ROUTIERE		200 €	0 €
ASSO DES ANCIENS DU LYCEE HOTELIER EMILIE DU CHATELET	1 000		0 €
PHA SOL pharmaciens solidaires			200 €
TOTAL	106 300	148 570 €	75 145 €

b. Subventions en nature

SUBVENTION / MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL OU EQUIPEMENT SPORTIF	
ASSOCIATIONS	LOCAL / EQUIPEMENT SPORTIF
AMAP	X
ASSO SPORTIVE DU COLLEGE JDR	x
ATOUT SENS	X
ATEC GYM	X
ATELIER DE PAIX	x
BROWNIES & GUIDES	X
COMPAGNIE DANTZA	X
CSI	X
DAMA YOGA	X
DANCE MUSIC CIE	X
DES IDEES ET DES FLEURS	x
10 KM de Magny	
ECOLE DE DANSE DE MAGNY	x
ENTRE AMIS DE DISNEY	X
FCMH	x
FFA (foot féminin)	x
JUDO CLUB	x
I AM TEACHING	X
KA TEAM	X
KARUSSEL FRANCO RUSSE	X
KHONE TAEKWONDO VAL D'EUROPE	x
KRAV MAGA DU VAL D'EUROPE	X
LA MAGNY DES JEUX	X
LES ARTS DU CIRQUE	x
LES JUMEAUX MAGICIENS	X
LIONS CLUB	X
MCS FITNESS DANCE	x
MOVE & MOVIES	x
NAVI MODEL CLUB MAGNY VAL D'EUROPE	x
PHOENIX SENIORS	x
QUESTIONS POUR UN CHAMPION	X
REVE ROCHERS D'ESCALADE DU VAL D'EUROPE	X
SIAMSA	x
SOPHROLOGIE ET BIEN ETRE	X
SPIDERS (football américain)	X
TEAM ADVANCE	x
UNISSON	X
VAL D'EUROPE ATHLETISME	x
VAL D'EUROPE BADMINTON	x
VAL D'EUROPE JAPON	X
VCVE (Velo Club Val d'Europe)	x
VE PCBC (Basket)	x
VEEC Volley Ball	x
WEDNESDAY SCHOOL	X

Adopté à l'unanimité

3. Contrat d'objectif avec le comité des fêtes

Point présenté par Claude ROBERT

Adopté à l'unanimité

4. Convention FSL

Point présenté par Claude ROBERT

Le FSL est une émanation du conseil départemental. Il a une vocation sociale et intervient pour aider les locataires.

Les aides sont destinées au paiement des loyers et factures d'eau gaz électricité et téléphone.

Il peut également aider les propriétaires à faibles revenus, par le biais d'un prêt modulable, pour honorer des charges de copropriété ou autres travaux.

Le financement du FSL est assuré par une participation financière du Département et des actions de volontariat de la CAF, des bailleurs sociaux, des communes, des EPCI, les fournisseurs d'énergie et eau et les opérateurs téléphoniques.

La commune soutient le FSL depuis 1995.

Pour les communes, une grille indicative de participation est établie en fonction de la population.

La participation communale est de l'ordre de 2 707 €

Le CCAS et les assistantes sociales font appel au soutien du FSL pour régler, sur la commune, les situations des locataires en difficulté.

Si les élus en conviennent, il est proposé d'autoriser pour la mandature, Madame le Maire, à signer les conventions annuelles.

Adopté à l'unanimité

5. Convention CAF périscolaire et extrascolaire

Point présenté par Marina RENUCCI

Il est demandé aux élus d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions avec la CAF, pour la mandature.

La CAF règlemente le fonctionnement de ses services, en parallèle, elle nous verse des participations significatives. (cf. BP 2021)

Adopté à l'unanimité

6. Contrat médecine professionnelle

Point présenté par Bernard NOËL

La collectivité de Magny le Hongre a décidé de confier au Centre de Gestion de Seine et Marne, les missions de Médecine Professionnelle et Préventive pour l'ensemble du personnel.

La Médecine préventive du CDG 77 intervient à la demande dans la commune pour la stricte nécessité des visites liées soit :

- A une saisine d'une instance médicale consultative (comité médical, commission de réforme)
- A une visite dans le cadre de la mise en œuvre de la période préparatoire au reclassement d'un agent
- A l'examen nécessaire à une instruction d'une maladie professionnelle.

Le service de la Médecine préventive interviendra dans le périmètre strictement limité.

Les autres actions du service à savoir les visites médicales, les visites de poste de travail sont maintenues.

Nouveaux tarifs

- Examen au CDG ou en téléconsultation 88€

A la demande des collectivités :

- Visites de poste de travail, participation au CT/CHSCT ou intervention lors d'un évènement ayant pour objet la santé et la prévention au travail 107€ Médecin seul
- Médecin + ergonome ou préventeur 163€ l'heure
- Forfait déplacement de 41 euros par jour d'intervention
- Visite médicale : saisine d'une instance médicale consultative (comité médical, commission de réforme (temps de rédaction des rapports inclus) : 172€
- Visite médicale avec rapport d'une instance médicale consultative à la suite d'une visite médicale : 82€
- Visite médicale avec rapport Période Préparatoire au Reclassement : 194€
- Visite médicale avec rapport Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service : 172€

Adopté à l'unanimité

7. Annulation exceptionnelle d'une dette de restauration scolaire

Point présenté par Marina RENUCCI

Par décision du CCAS en date du 23 janvier dernier, il a été demandé à la commune, à titre exceptionnel, d'annuler la dette d'un administré correspondant à des frais de restauration scolaire, pour un montant de 448.54 €.

La trésorerie de Chelles, nous demande une délibération du conseil municipal, à la place de la décision du CCAS.

Adopté à l'unanimité

8. Bons d'achats et aide - jardins familiaux

Point présenté par Patrick SCHILLINGER

A travers diverses actions, la commune peut créer une émulation chez les jardiniers.

Parallèlement, il peut être fait appel aux jardiniers pour animer une ou deux journées « portes ouvertes » et « concours interne ».

A ce titre, il est proposé d'acter pour la mandature, que la ville fournira tous les ans, diverses graines et plants pour un montant de 100 € TTC.

Un concours relatif à la mise en valeur des parcelles sera également organisé annuellement. La commune pourra offrir 100 € de bons d'achat (4 X 25)

Adopté à l'unanimité

9. Tarification pour mise à disposition du local rue du Toque-bois

Point présenté par Bernard NOËL

La chambre des notaires a officialisé l'ouverture d'une étude sur la commune de Magny le Hongre.

Il est proposé de mettre provisoirement à disposition du Notaire, Maître CYVRIN, ce local de 67 m².

L'occupation devrait durer le temps de la réhabilitation de la « maison DUPRE » où ce Notaire pourrait prendre ultérieurement possession du 1er et 2nd étage.

Dans un premier temps, la convention d'occupation du local, sis rue du toque-bois, sera établie pour une durée de deux ans.

La redevance proposée est 180 €/m² par an. (Ce qui correspond au prix du marché).

Il est demandé aux élus de valider cette tarification.

Adopté à l'unanimité

10. Appel à cotisation 2021 à l'AMIF (Association Des Maires d'Ile de France

Adopté à l'unanimité

11. Mise à disposition de personnel communal pour un centre de vaccination

Point présenté par Bernard NOËL :

Un centre de vaccination va ouvrir dans les locaux de l'hôtel New Port du 1^{er} avril au 31 août, 7 jours sur 7, de 8h00 à 18h00 (horaires à préciser).

Le SDIS nous sollicite pour la mise à disposition d'agents communaux. Ils estiment le besoin à 10 agents. Au niveau de la commune de Magny, nous allons nous efforcer de proposer un temps complet réparti sur 1 ou 2 agents ?

La mise à disposition gratuite d'agents auprès d'une autre collectivité, ou d'un EPCI, impose une délibération du conseil municipal, pour accepter cette demande, sans contrepartie. Il est précisé que les agents doivent être volontaires.

Le personnel communal sera affecté uniquement à des tâches administratives.

Adopté à l'unanimité

12. Création d'un poste de catégorie A et suppression d'un poste de catégorie B

Point présenté par Monsieur NOËL

Il est proposé de créer un poste de catégorie A - attaché territorial contractuel, pour l'embauche d'un nouvel agent au service des Marchés publics.

Parallèlement, il convient de supprimer un poste de catégorie B – rédacteur territorial, l'agent occupant ce poste étant muté dans une autre collectivité.

L'incidence budgétaire est minime au regard de la souplesse du poste de contractuel.

Il est demandé aux élus de valider la création et la suppression de poste.

Adopté à l'unanimité

13. Décisions du Maire

Rapporteur : Monsieur Patrick SCHILLINGER

Dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 11 juillet 2020, dans les matières prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous trouverez ci-après la liste des Décisions du Maire prises depuis le dernier Conseil Municipal.

Compte-rendu sommaire du conseil municipal du 12 avril 2021

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU MAIRE DE L'ANNEE 2021

Conseil Municipal du Lundi 12 Avril 2021

Rubrique	Année	N°	Date	Objet	Montant HT du marché	Observations
Marchés Publics	2021	5	08/02/21	Passation d'un marché pour la location d'un terminal de paiement électronique avec maintenance, assistance et abonnement aux flux monétiques - Sct WEB Monétique	1 200,00 €	298,80 € HT par an 1.200 € HT pour 4 ans
Marchés Publics	2021	6	12/02/21	Passation d'un avenant au marché n°2018-37-F pour la réservation de berceaux dans un multi accueil collectif - Avenant n°1 : Diminution du nombre de berceaux réservés - Sct Kid Up	-11 000,00 €	/
Marchés Publics	2021	7	26/05/21	Passation d'un marché pour des missions d'étude, d'assistance et de conseil en architecture, aménagement et urbanisme - Sct Sermon Vatin	195 000,00 €	Marché à Bons de Commandes Mini : 0€ HT Maxi : 65.000 € HT 1 an renouvel. 2 fois soit 195.000 € HT sur 3 ans
Marchés Publics	2021	8	22/03/21	Passation d'un marché pour la mise à disposition et la maintenance de distributeurs de boissons chaudes ainsi que la fourniture des consommables - Sct APIC	16 000,00 €	Estimation annuelle de consommation 4000 € / an 1 an renouvel. 3 fois soit 16.000 € HT sur 4 ans
Marchés Publics	2021	9	30/03/21	Passation d'un marché pour l'entretien et la vérification des poteaux et bouches incendies présents sur la Commune de Magny-Le-Hongre - Sct SAUR	88 500,00 €	Marché à Bons de Commandes Mini : 1.000 € HT Maxi : 29.500 € HT 1 an renouvel. 2 fois soit 88.500 € HT sur 3 ans
Marchés Publics	2021	10	30/03/21	Passation d'une modification n°2 au marché n°2019-32-1 pour des travaux concernant la création de bureaux de la Police Municipale - Lot n°8 : CFO et CFA - Modification n°2 : Travaux complémentaires et moins-value - Sct RMH	+7.132,55 € -2.113,14 €	/
Marchés Publics	2021	11	30/03/21	Passation d'une modification n°1 au marché n°2019-33-1 pour des travaux concernant la création de bureaux de la Police Municipale - Lot n°9 : Plomberie, sanitaires et CVC - Modification n°1 : Travaux complémentaires - Sct RMH	2 778,25 €	/
Marchés Publics	2021	12	31/03/21	Passation d'un marché pour la vérification légale de sécurité des installations techniques dans les établissements recevant du public - Sct Qualiconsult	88 000,00 €	Marché à Bons de Commandes Mini : 2.000 € HT Maxi : 22.000 € HT 1 an renouvel. 3 fois soit 88.000 € HT sur 4 ans
Marchés Publics	2021	13	06/04/21	Passation d'une modification n°1 au marché n°2019-26-1 pour des travaux concernant la création de bureaux de la Police Municipale - Lot n°2 : Charpente bois et couverture zinc - Modification n°1 : Travaux complémentaires - Sct CARON	3 018,20 €	/
Marchés Publics	2021	14	06/04/21	Passation d'un marché public de prestation de services en assurances Lot n°1 : Assurance des responsabilités générales et des risques annexes - Sct PARIS NORD ASSURANCES SERVICES /AREAS DOMMAGES	10.000 € TTC	montant de prime annuelle de 2.333,10 € TTC
Marchés Publics	2021	15	06/04/21	Passation d'un marché public de prestation de services en assurances Lot n°2 : Assurance aux dommages aux biens - Sct SMACL	52.000 € TTC	montant prime annuelle de 12.868,02 € TTC
Marchés Publics	2021	16	06/04/21	Passation d'un marché public de prestation de services en assurances Lot n°3 : Assurance de la flotte automobile et des risques annexes - Sct Groupama	19.000 € TTC	un montant de prime annuelle de 4.604,22€ TTC
Marchés Publics	2021	17	06/04/21	Passation d'un marché pour l'abonnement au module IXHELIOS (Pack 5 000 à 10 000 M/T) du parapheur électronique - Sct SRCI	1 725,00 €	575 € HT par an 1.725 € HT pour 3 ans

Les élus prennent acte

14. Divers

a. Désignation d'un élu référent forêt-bois

Monsieur François JACOB est désigné élu référent forêt-bois.

Adopté à l'unanimité

b. Motion contre la fermeture de 3 classes pour la rentrée 2021

Madame le Maire présente ce point.

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne a décidé la fermeture de trois classes au sein des établissements scolaires à Magny le Hongre pour la prochaine rentrée scolaire 2021-2022.

Sont ainsi concernées : une classe primaire pour l'école Eric Tabarly, une classe maternelle pour l'école Charles Fauvet et une classe élémentaire pour l'école Simone Veil.

Le Conseil Municipal, à travers cette motion, souhaite marquer son opposition à cette décision, car il estime que ces fermetures de classes ne sont pas justifiées, eu égard notamment aux perspectives démographiques communales à venir.

En effet, si une baisse des effectifs a pu être constatée au cours des dernières années, des éléments concrets nous assurent d'une augmentation significative des effectifs à court terme. En effet, 128 logements, dont la construction a déjà débuté, vont être livrés dans les prochains mois avec une arrivée de familles, et donc d'enfants, dès le début 2022.

La grande majorité de ces enfants seront sectorisés en maternelle à Charles Fauvet et en élémentaire à Simone Veil. Il serait donc regrettable de fermer à la rentrée 2021 une classe maternelle à l'école Charles Fauvet et une classe élémentaire à l'école Simone Veil pour les rouvrir à la rentrée 2022.

Nous demandons donc à l'inspection académique de reconsidérer ces fermetures, qui ne sont pas compatibles avec l'arrivée d'élèves en cours d'année scolaire et une réouverture l'année suivante.

De plus, alors que le Gouvernement privilégie des classes de CP et de CE1, hors éducation prioritaire, d'un maximum de 24 élèves d'ici la fin du quinquennat, l'impact des fermetures de classes élémentaires aurait pour conséquence des classes à plus de 27 élèves pour les niveaux CE2, CM1 et CM2 pour les écoles élémentaires TABARLY et VEIL, ce qui évidemment n'est pas souhaitable.

Par ailleurs, une demande d'ouverture de section internationale est actuellement en cours d'instruction pour l'école primaire Eric Tabarly et répond à une véritable demande bien au-delà de Magny le Hongre. Dès qu'elle sera confirmée, les effectifs de l'école seront renforcés par l'arrivée de nouveaux écoliers provenant des communes avoisinantes.

Enfin, la Municipalité estime que cette mesure va à l'encontre du contexte lié à la Covid-19 et des différents protocoles sanitaires qui sont imposés à nos enfants depuis plus d'un an maintenant. Il nous faut avant tout garantir à nos enfants des conditions d'apprentissage optimales, voire renforcées, et non l'inverse.

Aussi,

-considérant que l'Inspection académique prend cette décision sans avoir pris en compte l'évolution démographique en cours de la commune,

-considérant que la décision prise va à l'encontre des mesures prescrites jusqu'à présent par le contexte sanitaire lié à la Covid-19,

-considérant l'attention portée par la Municipalité de Magny le Hongre à l'éducation et son attachement à la réussite scolaire de chaque écolier hongrémarien,

Le conseil municipal de Magny le Hongre :

-se prononce contre les 3 fermetures de classes envisagées pour la rentrée 2021-2022,

*-demande à Madame la Directrice académique de reconsidérer sa position pour la prochaine rentrée scolaire, dans l'intérêt des enfants, de leur réussite scolaire, de leur épanouissement,
-apporte son soutien aux parents d'élèves, mobilisés contre cette décision ainsi qu'aux enseignants, personnels éducatifs et municipaux, en première ligne dans les écoles auprès de nos enfants depuis le début de cette crise sanitaire.*

Adoptée à l'unanimité

Fin 21h20